

xxxx-xxxxxxxx	0827580838	2024	EUR	25.0.5	m01-f	xx/xx/xxxx	31		A-cap 1
---------------	------------	------	-----	--------	-------	------------	----	--	---------

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **NGroup**

Forme juridique : Société en nom collectif

Adresse : Chaussée de Louvain

N° : 775/1

Boîte :

Code postal : 1140

Commune : Evere

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0827.580.838

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

19-12-2023

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 16-05-2025

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2024

au

31-12-2024

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2023

au

31-12-2023

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-cap 6.2, A-cap 6.7, A-cap 6.9, A-cap 7, A-cap 8, A-cap 9, A-cap 13, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

N° 0827580838

A-cap 2.1

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

DE CARTIER BRUNO

Kiewistraat 35

3070 Kortenberg

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-05-19

Fin de mandat : 2025-05-15

Gérant

BEYNS KIM

Edouard Stuckensstraat 98

1140 Evere

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-05-19

Fin de mandat : 2025-05-15

Gérant

PwC Réviseurs d'Entreprises SRL (B00009)

0429501944

Culliganlaan 5

1831 Diegem

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-05-19

Fin de mandat : 2025-05-16

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

VAN BAVEL ALEXIS (A01874)

Culliganlaan 5

1831 Diegem

BELGIQUE

N°	0827580838	A-cap 2.2
----	------------	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.051.160</u>	<u>1.100.509</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	24.795	46.083
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	1.021.446	1.050.707
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	419.559	348.984
Mobilier et matériel roulant		24	94.834	94.399
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	507.053	607.324
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	4.919	3.719
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>827.130</u>	<u>821.015</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	651.109	641.806
Créances commerciales		40	564.633	561.220
Autres créances		41	86.476	80.586
Placements de trésorerie		50/53	60.386	61.610
Valeurs disponibles		54/58	49.311	63.732
Comptes de régularisation		490/1	66.324	53.867
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.878.289	1.921.524

N°	0827580838	A-cap 3.2
----	------------	-----------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>560.000</u>	<u>560.000</u>
Apport		10/11	560.000	560.000
Capital		10	560.000	560.000
Capital souscrit		100	560.000	560.000
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserves indisponibles		130/1		
Réserve légale		130		
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14		
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

N°	0827580838	A-cap 3.2
----	------------	-----------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	1.318.289	1.361.524
Dettes à plus d'un an	6.3	17	600.000	700.000
Dettes financières		170/4	600.000	700.000
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0	600.000	700.000
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	716.040	657.877
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	192.026	144.955
Fournisseurs		440/4	192.026	144.955
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	523.504	512.696
Impôts		450/3	74.150	73.814
Rémunérations et charges sociales		454/9	449.354	438.882
Autres dettes		47/48	510	227
Comptes de régularisation		492/3	2.249	3.646
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.878.289	1.921.524

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute	(+)/(-)		9900	3.176.697	3.043.925
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A		
Chiffre d'affaires			70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers			60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)		62	2.777.098	2.663.123
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	327.820	315.598
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation			640/8	71.517	67.353
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	262	-2.149
Produits financiers		6.4	75/76B	33.924	47.982
Produits financiers récurrents			75	33.072	45.347
Dont: subsides en capital et en intérêts			753		
Produits financiers non récurrents			76B	852	2.635
Charges financières		6.4	65/66B	34.120	45.781
Charges financières récurrentes			65	33.072	45.347
Charges financières non récurrentes			66B	1.048	433
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	66	53
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77	66	53
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	0	0
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	0	0

N° 0827580838

A-cap 5

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**Bénéfice (Perte) à affecter**

Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter

Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent

Prélèvement sur les capitaux propres**Affectation aux capitaux propres**

à l'apport

à la réserve légale

aux autres réserves

Bénéfice (Perte) à reporter**Intervention des associés dans la perte****Bénéfice à distribuer**

Rémunération de l'apport

Administrateurs ou gérants

Travailleurs

Autres allocataires

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-)	9906	0	0
(+)/(-)	(9905)	0	0
(+)/(-)	14P		
	791/2		
	691/2		
	691		
	6920		
	6921		
(+)/(-)	(14)		
	794		
	694/7		
	694		
	695		
	696		
	697		

ANNEXE**ETAT DES IMMOBILISATIONS****IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	653.866
8029	3.214	
8039	6.854	
(+)/(-) 8049		
8059	650.226	
8129P	XXXXXXXXXX	607.783
8079	24.502	
8089		
8099		
8109	6.854	
(+)/(-) 8119		
8129	625.431	
(21)	24.795	

N° 0827580838

A-cap 6.1.2

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	4.458.845
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	275.106	
Cessions et désaffectations	8179	26.112	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	4.707.839	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	3.408.138
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	303.318	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	25.063	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	3.686.393	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	1.021.446	

N° 0827580838

A-cap 6.1.3

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXX	3.719

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8365 1.200

Cessions et retraits

8375

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8385

Autres mutations

(+)/(-) 8386

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8395 4.919

Plus-values au terme de l'exercice

8455P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8415

Acquises de tiers

8425

Annulées

8435

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8445

Plus-values au terme de l'exercice

8455

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8525P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8475

Reprises

8485

Acquises de tiers

8495

Annulées à la suite de cessions et retraits

8505

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8515

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8525

Montants non appelés au terme de l'exercice

8555P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

(+)/(-) 8545

Montants non appelés au terme de l'exercice

8555

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(28) 4.919

N°	0827580838	A-cap 6.3
----	------------	-----------

ETAT DES DETTES**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

(42)

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913

600.000**DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)****Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

8921

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

891

Autres emprunts

901

Dettes commerciales

8981

Fournisseurs

8991

Effets à payer

9001

Acomptes sur commandes

9011

Dettes salariales et sociales

9021

Autres dettes

9051

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

8922

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

892

Autres emprunts

902

Dettes commerciales

8982

Fournisseurs

8992

Effets à payer

9002

Acomptes sur commandes

9012

Dettes fiscales, salariales et sociales

9022

Impôts

9032

Rémunérations et charges sociales

9042

Autres dettes

9052

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

9062

N°	0827580838	A-cap 6.4
----	------------	-----------

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	30	29,7
76	852	2.635
(76A)		
(76B)	852	2.635
66	1.048	433
(66A)		
(66B)	1.048	433
6502		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
91611	
91621	
91631	
91711	4.179
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

N° 0827580838

A-cap 6.5

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

- Obligations contractuelles futures résultant des contrats leasing parc automobile
- Obligations contractuelles futures résultant de contrats de locations immeubles
- Préavis résultant de contrats de prestataires
- Préavis résultant de location de matériels
- Préavis résultant de location d'actif incorporel

Exercice
309.490
1.458.431
293.053
38.598
5.582

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

N° 0827580838

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du commissaire

Exercice
11.380

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

Avec des personnes détenant une participation dans la société

Nature des transactions

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société

Nature des transactions

Exercice

N°	0827580838	A-cap 6.8
----	------------	-----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÈGLES D'ÉVALUATION

ACTIF

I. Frais d'établissement :

- Frais de constitution ou augmentation de capital, fusion, scission
- Frais d'émissions d'emprunts
- Frais de restructuration

Règles d'amortissements linéaires 100% l'année d'acquisition

II. Immobilisations incorporelles :

Types d'investissements et amortissements :

- Autres logiciels : linéaire 5 ans
- Concessions, licences : linéaire 5 ans (durée de la licence si celle-ci est inférieure à 5 ans)
- Goodwill linéaire : 10-20 ans (consolidation)
- Autres immobilisations incorporelle : linéaire 5 ans

III. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition y compris tous les frais accessoires.

- Terrain : non amorti
- Bâtiments industriels : linéaire 20 ans
- Bâtiments administratifs : linéaire 20 ans
- IT Hardware servers : linéaire 3 ans
- IT Hardware PC & Desktop : linéaire 3 ans
- IT Hardware Laptop : linéaire 3 ans
- Matériels Audios Emetteurs et frais annexes : linéaire 8 ans
- Matériels Audios Equipements passifs : linéaire 10 ans
- Matériels Audios Equipements avec de l'électronique embarqué : linéaire 5 ans
- Matériels Audios Travaux et frais annexes : linéaire 10 ans
- Mobilier : linéaire 10 ans
- Matériel Roulant : linéaire 5 ans
- Matériel de bureau : 5 ans
- Autres matériels : 3 ans
- Aménagements locaux loués : linéaire durée du bail ou durée résiduelle

La méthode dégressive n'est plus applicable depuis le 01/01/2020.

IV. Immobilisations financières :

Les participations et les actions portées sous la rubrique " immobilisations financières " sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet de réduction de valeur en cas de moins-value ou de dépréciations durables justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues. Ces règles sont d'application pour les créances à long terme sur des entreprises liées.

VI et VII. Créances L.T. et Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont éventuellement actées lorsque leur valeur de réalisation à la date de la clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable ; ces créances sont présentées en valeur nette au bilan.

VIII et IX. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Ces valeurs sont reprises au bilan à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition.

Les réductions de valeurs sont enregistrées à concurrence des moins-values observées ; si les moins-values viennent à diminuer ultérieurement, des reprises de réduction de valeur sont enregistrées à due concurrence.

X. Comptes de régularisation

a) Les charges à reporter, c'est-à-dire les proratas de charges exposées au cours de l'exercice ou au cours d'un exercice antérieur, mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

b) Les produits acquis, c'est-à-dire les proratas de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont rattachés à un exercice écoulé.

c) Les prorata d'intérêts, compris dans la valeur nominale de dettes, viennent à charge du résultat d'exercices ultérieurs.

PASSIF

X. Comptes de régularisation

a) Charges à imputer, c'est-à-dire les proratas des charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé.

b) Produits à reporter, c'est-à-dire les proratas de produits perçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur qui sont à rattacher à un exercice ultérieur.

c) Pour les intérêts compris dans les créances, pris au prorata en résultat.

N° 0827580838

A-cap 10

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

NGROUP

RAPPORT DE GESTION

DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES
EN DATE DU 16 MAI 2025

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

GERANTS (AG de fin de mandat)

M. Kim Beyns (2025)

M. Bruno de Cartier (2025)

COMMISSAIRE (dernière année de comptes annuels à vérifier)

PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'Entreprises,
Représentée par M. Alexis Van Bavel (2024)

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de notre société en nom collectif durant l'exercice 2024 et de vous soumettre, conformément au Code des sociétés et des associations et aux statuts, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024.

A. COMMENTAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS

ACTIF : 1.878 K€, contre 1.922 K€ à fin 2023

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : 25 K€ contre 46 K€ à fin 2023

IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 1.021 K€, contre 1.051 K€ à fin 2023

Il s'agit principalement d'aménagements de bâtiments loués, de matériel de production radio, de matériel informatique de diffusion et d'équipement.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES : 5 K€ contre 4 K€ à fin 2023

Ce montant comprend des cautions pour bâtiments loués (bureaux, stocks et backup).

CREANCES A UN AN AU PLUS : 651 K€, contre 641 K€ à fin 2023

PLACEMENTS DE TRESORERIE : 61 K€ contre 62 K€ à fin 2023

VALEURS DISPONIBLES : 49 K€, contre 64 K€ à fin 2023

COMPTES DE REGULARISATION : 66 K€, contre 54 K€ à fin 2023

PASSIF : 1.878 K€, contre 1.922 K€ à fin 2023

CAPITAUX PROPRES : 560 K€, comme en 2023

DETTES A PLUS D'UN AN : 600 K€, contre 700 K€ à fin 2023

Ce montant représente le montant résiduel du prêt consenti par NRJ Belgique et Nostalgie afin de financer le fonds de roulement nécessaire aux activités opérationnelles de la S.N.C. NGROUP. Un remboursement de 100 K€ a été opéré en 2024.

DETTES A UN AN AU PLUS : 716 K€, contre 658 K€ à fin 2023

COMPTES DE REGULARISATION : 2 K€, contre 4 K€ à fin 2023

COMPTE DE RESULTATS :

Toutes les dépenses et recettes de la Société sont refacturées aux associés de NGROUP.

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION : 5.078 K€, contre 4.936 K€ en 2023

Ce poste inclut principalement la refacturation des dépenses et recettes de la société à ses associés.

PRODUITS D'EXPLOITATION NON RECURRENTS : 0 K€, comme en 2023

COUT DES VENTES ET PRESTATIONS : 5.078 K€, contre 4.938 K€ en 2023

- Biens et services : 1.901 K€, contre 1.892 K€ en 2023.
- Rémunérations du personnel : 2.777 K€, contre 2.663 K€ en 2023.
- Amortissements, réductions de valeur, provisions : 328 K€, contre 316 K€ en 2023.
- Autres charges d'exploitation : 72 K€, contre 67 K€ en 2022

RESULTAT FINANCIER : 0 K€, contre 2 K€ en 2023

Ce montant reprend les plus et moins-values sur des ventes d'immobilisations, ainsi que les intérêts, dont NGROUP est redevable au titre des prêts qui lui ont été consentis par ses associés.

B. MENTIONS LEGALES (ART 3:6 du Code des sociétés et des associations)

REGLES D'EVALUATION

Il n'y a aucun changement.

RISQUES ET INCERTITUDES SIGNIFICATIFS

Hormis les risques opérationnels liés à notre activité principale, les litiges et contentieux sont traités par nos consultants juridiques. Nos Gérants ne sont pas informés d'un quelconque litige qui justifierait une provision.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'exerce aucune activité en matière de recherche et de développement.

FAITS SURVENUS APRES LA CLOTURE

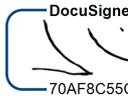
Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

Après avoir entendu le présent rapport de gestion, ainsi que le rapport du Commissaire, nous prions les associés de bien vouloir approuver les comptes annuels.

Vous aurez également, conformément au Code des sociétés et des associations, à vous prononcer, par vote spécial, sur la décharge à donner aux Gérants et au Commissaire de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2024.

Le 30 avril 2025.

L'organe d'administration,

DocuSigned by:

70AF8C55CA8D4E7...

Bruno de CARTIER
Gérant

DocuSigned by:

986C04A345764AD...

Kim Beyns
Gérant

N°	0827580838	A-cap 11
----	------------	----------

RAPPORT DES COMMISSAIRES



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE NGROUP SNC SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de NGroup SNC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 19 mai 2022, conformément à la proposition du conseil d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 15 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 1.878.289,03 et d'un compte de résultats qui se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 0.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier.



- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation.
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.



Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Diegem, le 30 avril 2025

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

DocuSigned by:


E759B97BCE4F46F
Alexis Van Bavel*
Réviseur d'Entreprises

*Agissant au nom de Alexis Van Bavel SRL

N°	0827580838	A-cap 12
----	------------	----------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	25,3	6,6	30	29,7
Nombre d'heures effectivement prestées	101	42.813	7.731	50.544	50.168
Frais de personnel	102	2.391.284	385.814	2.777.098	2.663.123

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
	105	25	7	29,6
	110	25	6	29,2
	111		1	0,4
	112			
	113			
	120	14	1	14,5
	1200			
	1201	5	1	5,5
	1202	7		7
	1203	2		2
	121	11	6	15,1
	1210			
	1211	1		1
	1212	6	5	9,3
	1213	4	1	4,8
	130			
	134	25	7	29,6
	132			
	133			

N°	0827580838	A-cap 12
----	------------	----------

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1	2	1,9
305	2		2

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	16	5811	16
5802	663	5812	656
5803	45.059	5813	43.142
58031	42.181	58131	42.111
58032	4.320	58132	3.434
58033	1.442	58133	2.403
5821	5	5831	4
5822	109	5832	20
5823	12.165	5833	1.801
5841	0	5851	0
5842	0	5852	0
5843	0	5853	0

DS DS
